

Contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables

Version 3

Mise à jour du 24 février 2025



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Suivi des versions

N°	Date	Modifications
V1	20.11.2024	Webinaire du 20 Novembre 2024 et du 04 Décembre 2025
V2	24.01.2025	Evolutions et clarifications apportées sur le périmètre d'application du soutien à la reprise sans frais.
V3	24.02.2025	Mise à jour du calendrier pour bénéficier de la rétroactivité 2024.

Ordre du Jour

1

La contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables

2

Périmètre d'application

3

Du référencement à la déclaration

4

Calendrier et Conclusions



Nouvelles obligations des CDC des REP Emballages : la contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables.

Un dispositif de soutien financier structurant pour le développement du réemploi et l'atteinte des objectifs AGECE

Cahiers des charges EM

4.6.1. **Prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables par les distributeurs et les points de reprise**

L'éco-organisme contribue à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables usagés et de transport jusqu'à un centre de massification auprès des distributeurs ainsi que toute personne qui assure auprès des professionnels ayant une activité de restauration la reprise sans frais des emballages réemployables usagés, lorsque ceux-ci en font la demande, selon des modalités précisées par le contrat type établi en application de l'article R. 541-104.

Dans les cas où, pour une catégorie d'emballages réemployables donnée, une gamme standard d'emballages réemployables a été définie par l'éco-organisme conformément à l'article 65 de la loi anti-gaspillage, la prise en charge des coûts n'excède pas la fourniture de services de gestion présentant un bon rapport coût-efficacité pour des emballages réemployables standardisés de même catégorie.

Conformément à l'article L. 541-10-27, la prise en charge de ces coûts tient compte des recettes tirées du réemploi et n'excède pas la fourniture de services présentant un bon rapport coût-efficacité de sorte que l'éco-organisme n'est pas tenu de contribuer à la prise en charge de ces coûts lorsque les recettes excèdent ou équilibrent les coûts pris en compte. Cette prise en charge prend en considération les dispositifs de reprise des emballages destinés au réemploi déjà existants.

4.6.2. **Prise en charge des coûts des opérations de reprise des récipients réemployables pour aliments de la restauration à emporter et de la restauration livrée**

L'éco-organisme contribue à la prise en charge des coûts des opérations de reprise et de transport jusqu'à un centre de massification des récipients pour aliments réemployables usagés des professionnels ayant une activité de restauration à emporter ou livrée auprès de ces professionnels, lorsque ceux-ci en font la demande, selon des modalités précisées par le contrat type établi en application de l'article R. 541-104.

Dans les cas où, pour une catégorie donnée d'emballage réemployable, une gamme standard d'emballages réemployables a été définie par récipients par l'éco-organisme tel que visé au 2.3, la prise en charge des coûts n'excède pas la fourniture de services de gestion présentant un bon rapport coût-efficacité pour des récipients réemployables standardisés de même catégorie pour aliments.

Conformément à l'article L. 541-10-27, la prise en charge de ces coûts tient compte des recettes tirées du réemploi et n'excède pas la fourniture de services présentant un bon rapport coût-efficacité de sorte que l'éco-organisme n'est pas tenu de contribuer à la prise en charge de ces coûts lorsque les recettes excèdent ou équilibrent les coûts pris en compte. Cette prise en charge prend en considération les dispositifs de reprise des emballages destinés au réemploi déjà existants.

La vision portée par CITEO

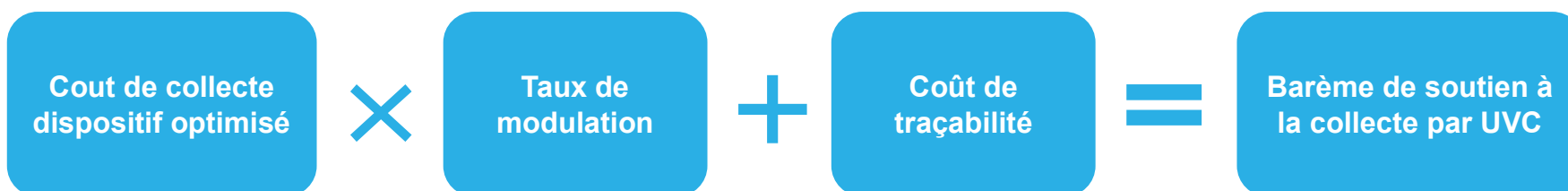
Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la contribution de Citeo à la prise en charge des coûts des opérations de reprise doit :

- ❑ Permettre au réemploi de tendre vers la **compétitivité** du réemploi vs. l'usage unique
- ❑ Être **incitatif** c'est-à-dire aider le passage au réemploi ou le changement d'échelle des secteurs peu matures
- ❑ Être **efficace**, présenter un « bon rapport coût-efficacité » qui puisse à terme permettre au système de subsister
 - ✓ *Ne pas encourager une collecte non optimisée dont le modèle financier ne serait pas pérenne*
 - ✓ *Financer le développement des dispositifs de réemploi non matures*
- ❑ Être **cohérent** avec les autres financements proposés par CITEO
- ❑ S'assurer que les contributions proposées ne créent pas de **distorsion de concurrence** entre dispositifs différents

Principe de la contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployés

Au titre de son agrément CITEO contribuera dès 2024 au coût des opérations de reprise et de transport des emballages ménagers réemployés, depuis leur point de collecte jusqu'au premier point de massification.

Ce soutien financier se définit comme un % du coût unitaire optimisé de collecte auquel s'additionne un cout supplémentaire lié à la traçabilité de l'emballage.



Barèmes de contribution aux couts des opérations de reprise 2024 & 2025

- ❑ **Coût de collecte optimisée** : un dispositif de collecte optimisé est modalisé pour chaque boucle de réemploi. Ce montant diffère selon les **modalités spécifiques** de la boucle de réemploi.
- ❑ **Taux de modulation** : composé du **taux de réemploi cible** issu de l'étude sur les potentiels de développement du réemploi de l'ADEME et du **taux réel de réemploi** par catégorie de produits alimentaires. Celui-ci permet d'orienter les financements vers les boucles de réemploi ayant davantage besoin de soutien.
- ❑ **Traçabilité** : correspond **au coût de manutention liée** à la traçabilité durant les étapes de collecte et de transport des emballages réemployés.

Coefficient de modulation =

Taux de réemploi cible - Taux de réemploi réel estimé

Taux de réemploi cible

1

La contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables

2

Périmètre d'application

3

Du référencement à la déclaration

4

Calendrier et Conclusions



Quelques définitions pour comprendre le contexte : les emballages concernés

Emballages ménagers

« *Tout emballage de produits consommés ou utilisés par les ménages* » (art. R. 543-43 du code de l'environnement)



Emballages réemployables

« *Tout emballage qui a été conçu, créé et mis sur le marché pour pouvoir accomplir pendant son cycle de vie plusieurs trajets ou rotations en étant rempli à nouveau ou réemployé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu* » (art. R. 543-43 du code de l'environnement)



Récipients réemployables

Récipient réemployable pour aliments de la restauration à emporter et de la restauration livrée. Le récipient réemployable est un « Emballage réemployable ». (Art 4.6.2 – Annexe 1 – Arrêté du 07.12.2023)

Quelques définitions pour comprendre le contexte : les opérateurs concernés



Distributeurs

Tout professionnel qui achète un produit pour le revendre, en l'état, au consommateur.

(au sens de l'art. L. 441-7 du code de commerce.)



Points de reprise

« Toute personne qui assure auprès des professionnels ayant une activité de restauration la reprise sans frais des emballages réemployables usagés. »

(Art 4.6.21– Annexe 1 – Arrêté du 07.12.2023)

« Le professionnel ayant une activité de restauration est entendu comme toute personne ayant une activité professionnelle de restauration, sur place ou à emporter, y compris les débits de boisson, qu'elle soit son activité principale ou non, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur. » (au sens de l'art. L. 441-7 du code de commerce.).

Les types d'activité et les couples emballages / produits concernés



Activité éligible

Comme spécifié dans les articles 4.6.1 et 4.6.2 du cahier des charges, la contribution aux coûts des opérations de reprise vise spécifiquement les activités de récupération et de transport jusqu'au premier point de massification. Le lavage n'est pas couvert à ce stade.



Couples produits / emballages

A travers notre barème de soutiens, nous ciblons pour démarrer les couples produits / emballages pour lesquels nous avons une connaissance suffisante des coûts optimisés de collecte. Il s'agira par la suite d'ajouter des dispositifs spécifiques en fonction des besoins du marché.

Sont éligibles :

- Les emballages réemployables des produits alimentaires *dès qu'ils sont vendus en point de distribution ou en point de reprise tel que défini en slide 9*
- Les emballages réemployables hors alimentaires de la grande consommation (GMS) *dès qu'ils sont vendus en point de distribution ou en point de reprise tel que défini en slide 9*
- Les récipients réemployables pour la restauration à emporter et la restauration livrée

Sont exclus (liste non exhaustive):

- Les colis réemployables
- Les contenants ou vaisselles utilisés lors d'évènements

Cas particulier : Les emballages mixtes alimentaires (EMA). La collecte des EMA sera soutenue par CITEO Pro, dans le cadre de la REP Emballages de la Restauration.

Barèmes de contribution aux coûts des opérations de reprise 2024 & 2025

EM

Coût de collecte

Taux de modulation

Coût de traçabilité

Soutien à l'UVC

La collecte d'Emballages Ménagers réemployables en collecte dédiée

5,01 ct€ / u

x 100%

+

0.29 ct€ / u

=

5.3 ct€ / u

La collecte d'Emballages Ménagers réemployables en logistique inverse

2,81 ct€ / u

x 100%

+

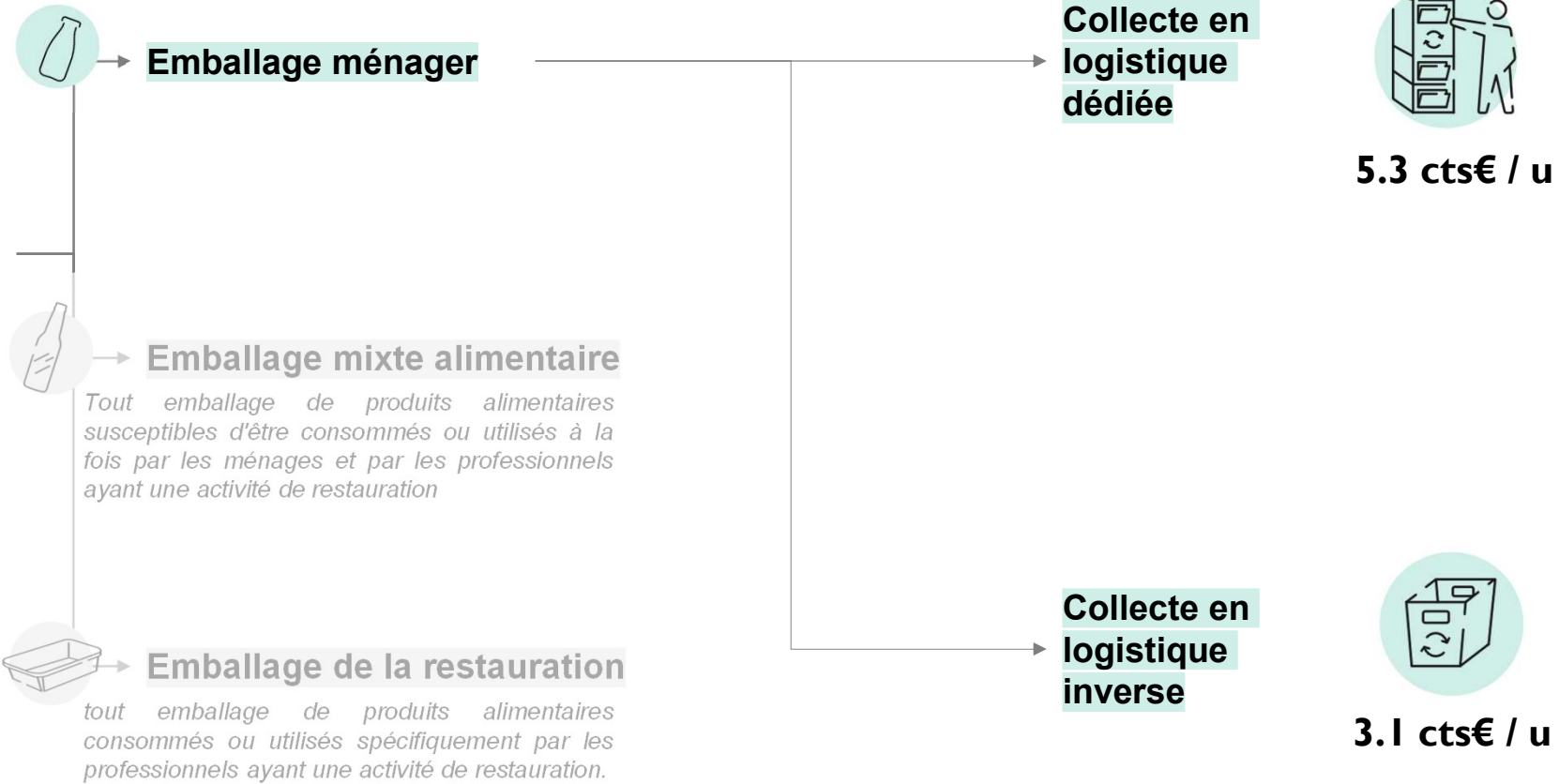
0.29 ct€ / u

=

3.1 ct€ / u

Les typologies de dispositifs de réemploi couverts par le droit à la prise en charge des coûts des opérations de reprise

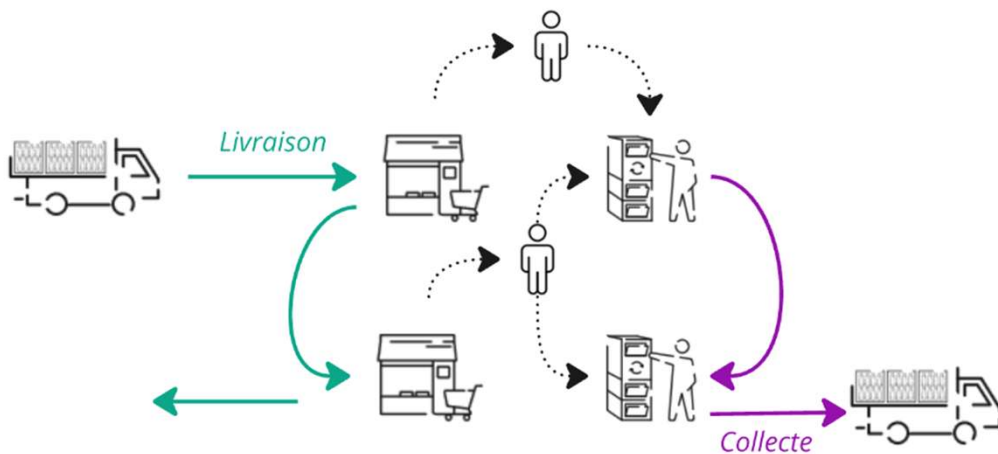
J'opère la reprise d'emballages réemployables



Comment distinguer une collecte en logistique dédiée vs inverse

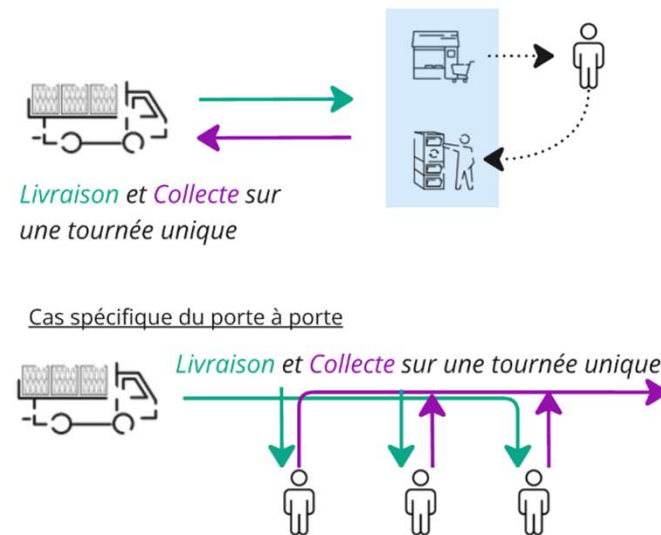
Collecte en logistique dédiée

Opération logistique avec pour unique objectif la collecte des emballages réemployables usagés (en particulier, les collectes en logistique inverse ne sont pas des collectes dédiées)



Collecte en logistique inverse


Opération logistique de collecte des emballages réemployables usagés à l'occasion d'opérations de vente et de livraison de marchandises.





	Livraison des produits conditionnés dans des emballages réemployables		Distributeur ou professionnels ayant une activité de restauration
	Collecte des emballages réemployables usagés		Lieu de récupération
	Emballage dans les mains du consommateur		Consommateur

En résumé - le périmètre d'application des opérations de collecte soutenues

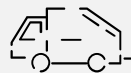
Les couples produits/emballages éligibles

 Les EM réemployables des produits alimentaires

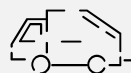
 Les EM réemployables hors produits alimentaires de la grande consommation (GMS)

 Les récipients réemployables pour la restauration à emporter et la restauration livrée

Les modes de collecte éligibles



Collecte en logistique dédiée



Collecte en logistique inverse

Les lieux de récupération éligibles



Point de distribution



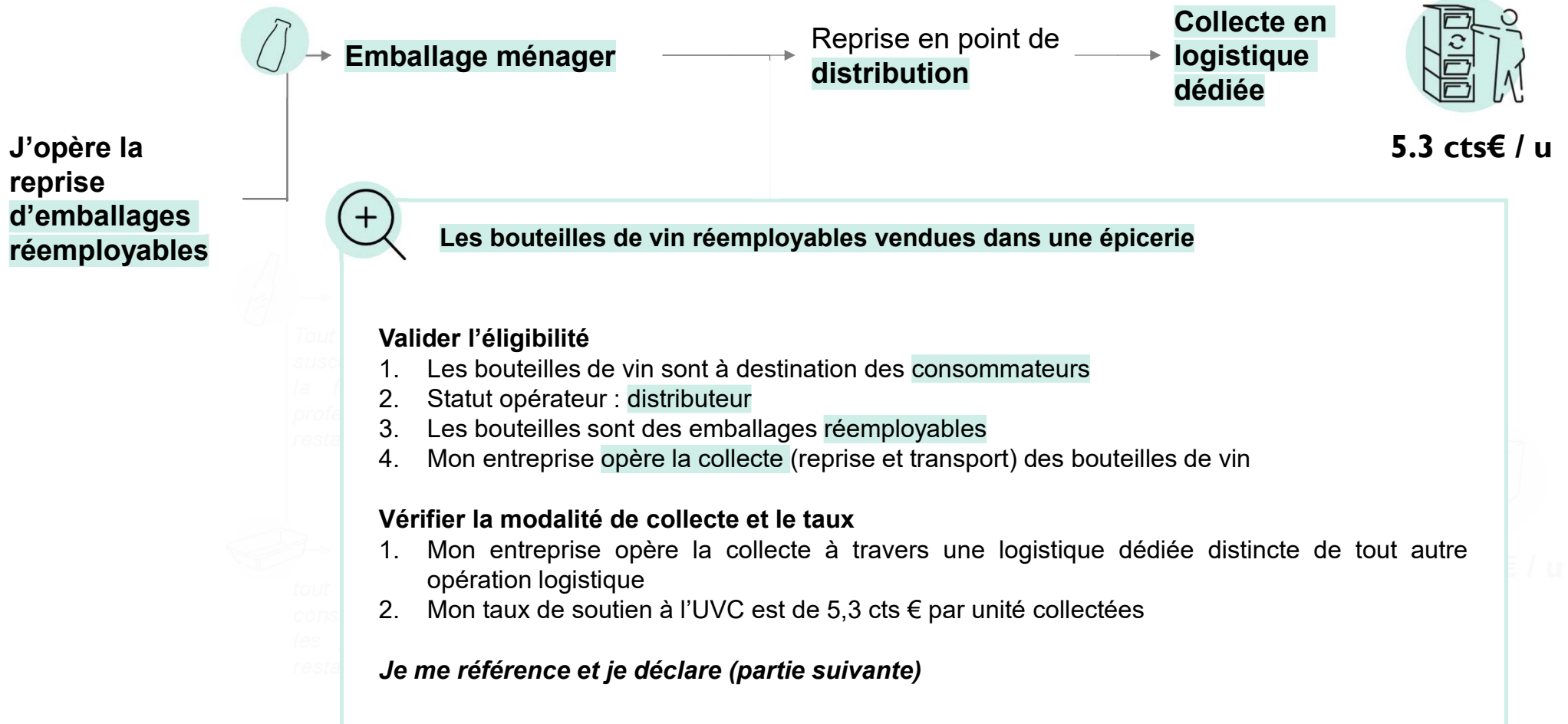
Point de reprise



Chez le consommateur (porte à porte)

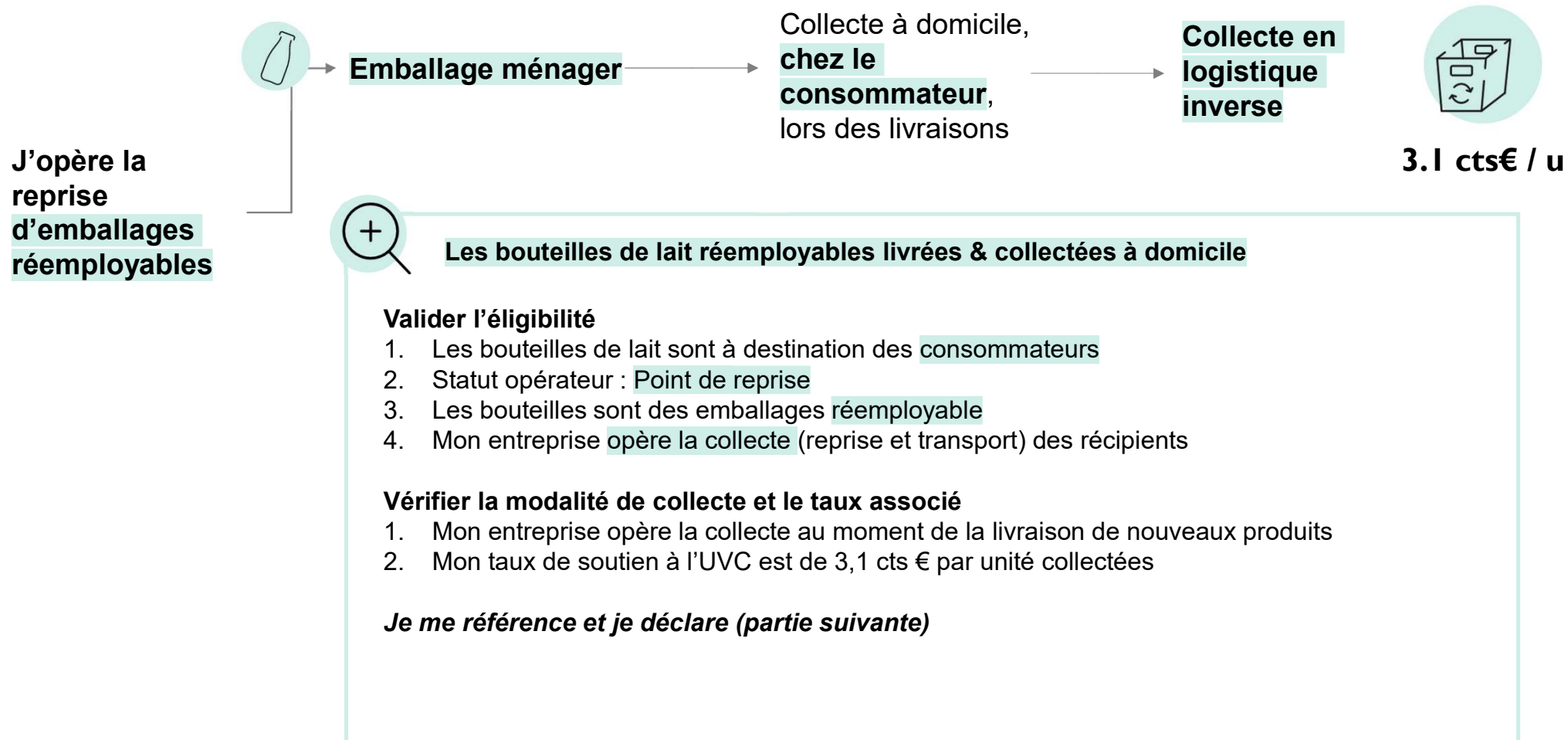
Cas général

Le cas de bouteilles de vin réemployables vendues dans une épicerie



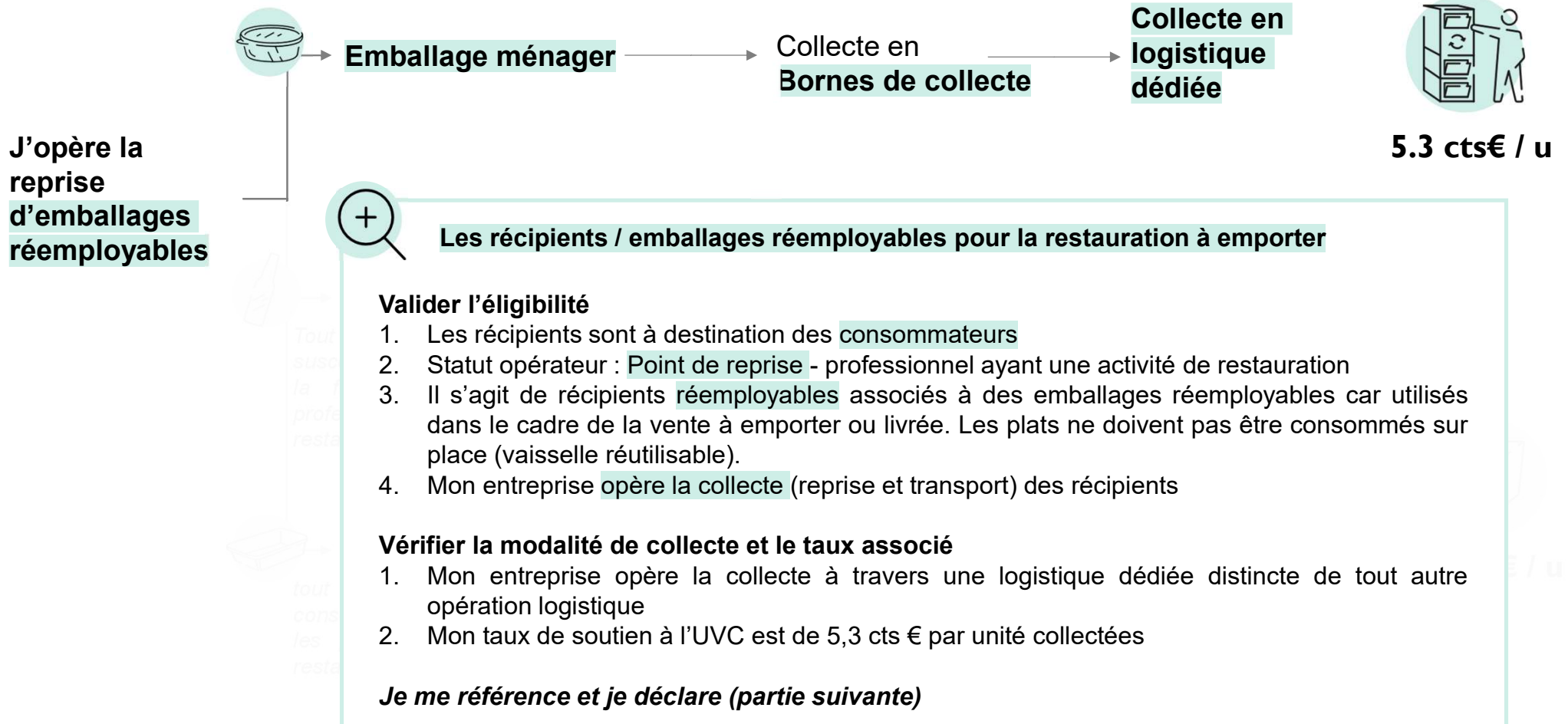
Cas général

Le cas des bouteilles de lait livrées & collectées à domicile



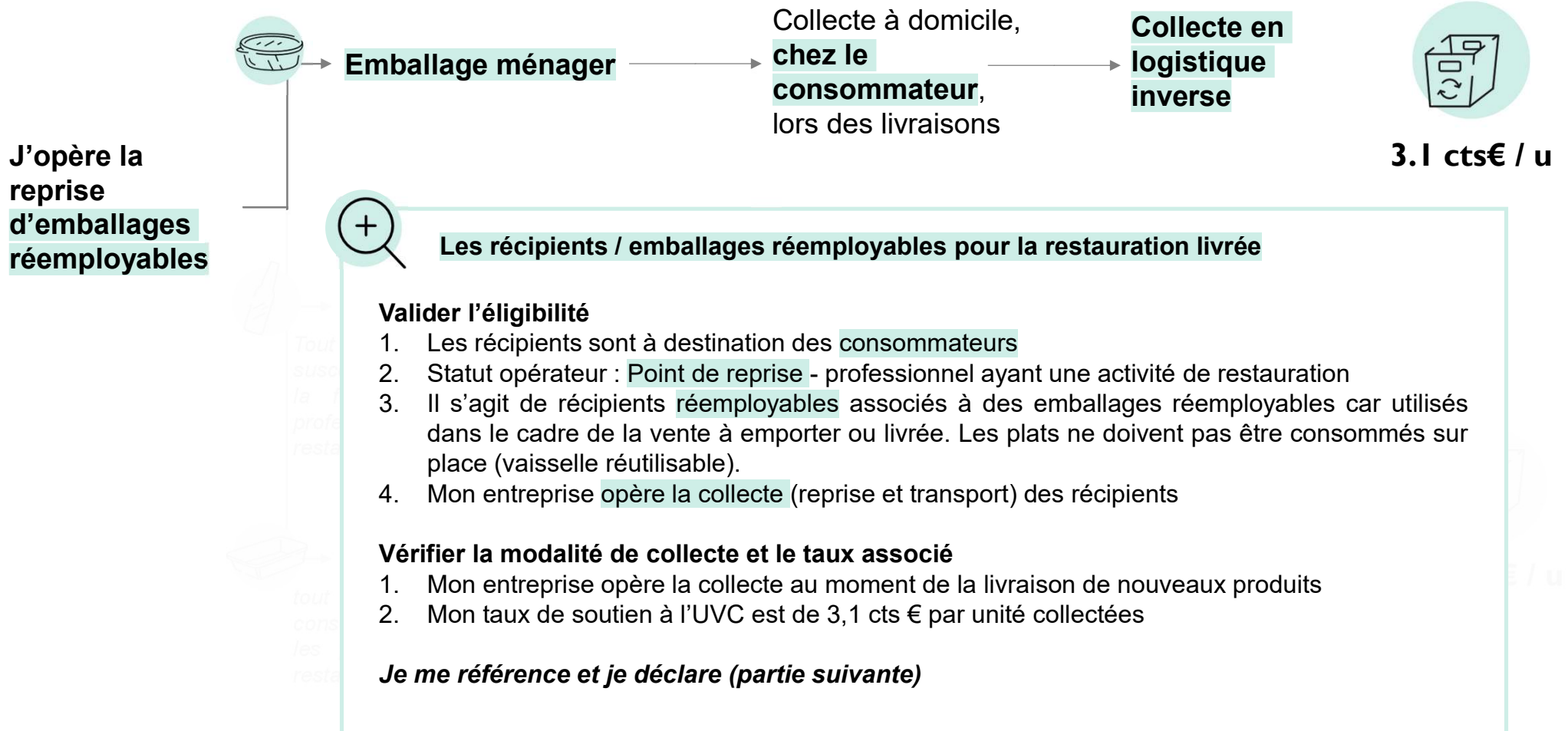
Cas général

Le cas de récipients réemployables en restauration à emporter



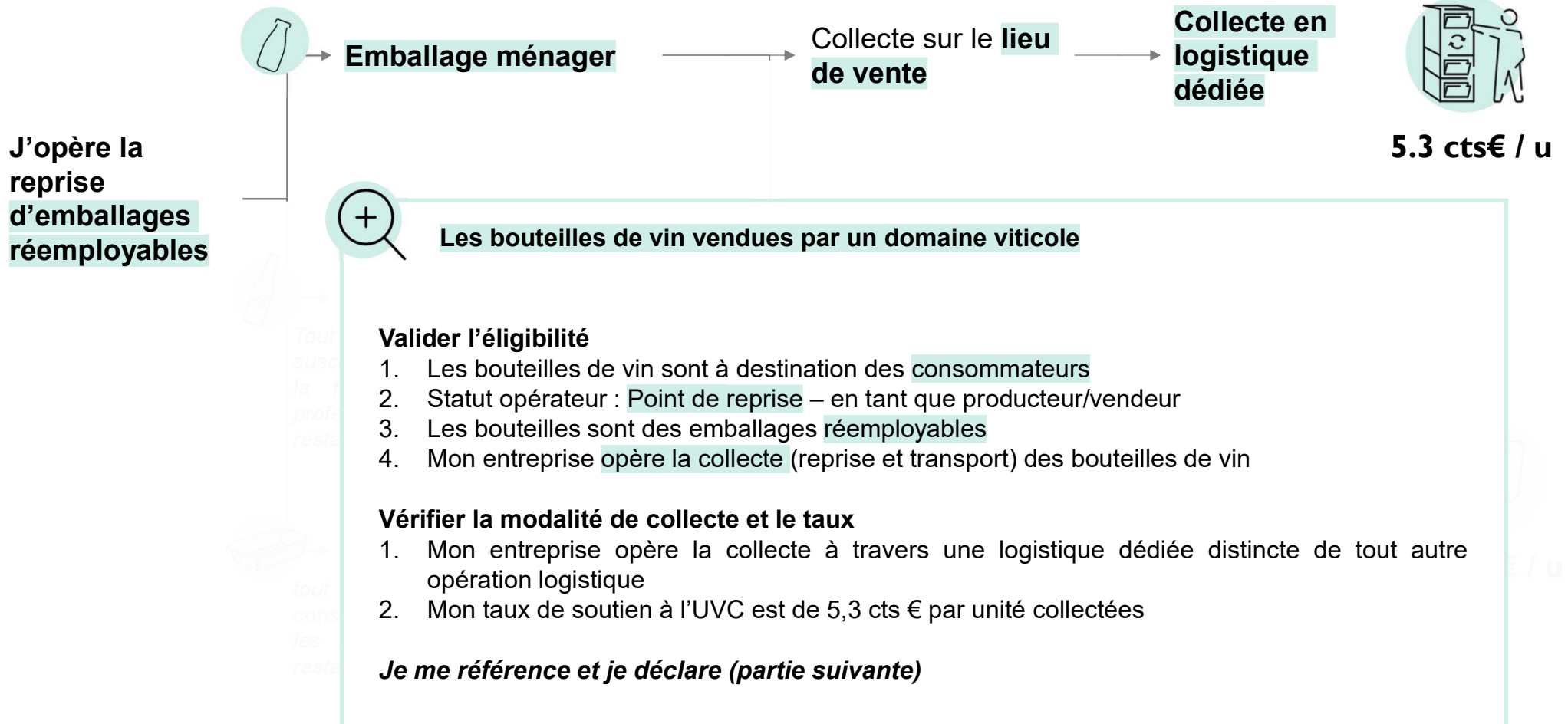
Cas général

Le cas de récipients réemployables pour le portage de repas à domicile



Cas particulier

Le cas de bouteilles de vin réemployables vendues dans un domaine viticole



1

La contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables

2

Périmètre d'application

3

Du référencement à la déclaration

4

Calendrier et Conclusions



Processus opérationnel

4 Etapes bien distinctes :

- Référencement
- Contractualisation
- Déclarations
- Versements du financement

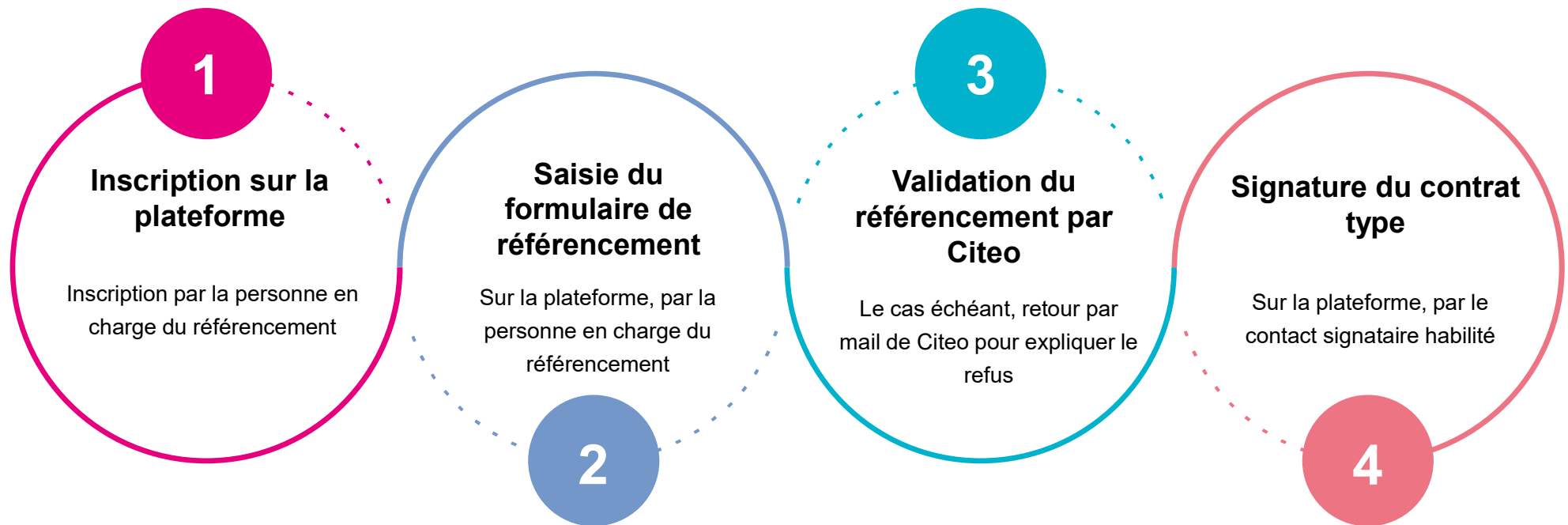
Sélectionnez une ou plusieurs activités au titre desquelles vous souhaitez candidater :

Pour sélectionner une activité, cliquer sur l'image correspondante.
La liste des candidatures possibles pour chaque activité apparaît en survolant les photos.



<https://reprise-sans-frais-candidatures.citeo.com/#/>

4 étapes en ligne pour être référencé par Citeo



Une plateforme de référencement en ligne

Dans le cadre de leurs obligations réglementaires, Citeo et ses filiales Adelphe et Citeo Pro, référencent et/ou passent des marchés avec des acteurs de la collecte et du tri des emballages pour assurer leur réemploi ou leur recyclage. Cette plateforme a pour objectif de centraliser les candidatures des acteurs. Dans un second temps, les candidats retenus seront invités à signer des contrats avec Citeo ou Citeo Pro (en fonction du type de candidature).

Une plateforme de référencement en ligne :

- Accessible à tous les candidats
- Téléchargement du guide de référencement & du contrat type
- Echanges sur la plateforme
- Suivi des étapes du référencement

<https://reprise-sans-frais-candidatures.citeo.com/#/>

Pour candidater au **référencement** :
Cliquer sur « Je suis un acteur du Réemploi »

J'ai déjà un compte

Poursuivre mon inscription

Sélectionnez une ou plusieurs activités au titre desquelles vous souhaitez candidater :

Pour sélectionner une activité, cliquer sur l'image correspondante. La liste des candidatures possibles pour chaque activité apparaît en survolant les photos.



Parcours de signature en 2 étapes



Demande de création de compte

Saisissez ci-dessous les informations de la personne en charge de la candidature, qui aura ainsi accès à la plateforme de Citeo, Adelphe et Citeo Pro.

Nom Prénom

Adresse postale

Adresse email Téléphone (sans espace)

Nom commercial de la structure Numéro de SIRET (14 chiffres sans espace)

Créer un mot de passe
Votre mot de passe doit contenir au moins 12 caractères, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial (&*\$%!'?#@-).

Créer un mot de passe Confirmez le mot de passe

Les activités que vous avez sélectionnées précédemment sont listées ci-dessous.

Un grossiste boisson
Référéncements des grossistes boissons pour la collecte des emballages en verre pour recyclage et/ou pour la collecte des emballages consignés (verre ou fûts)

[JE CRÉE MON COMPTE](#)

- Remplir l'ensemble des informations demandées et choisir son mot de passe
- Cliquer sur « Je crée mon compte »
- Cliquer sur « S'inscrire »
- Connectez-vous à votre espace afin de candidater au référencement.

Vous avez presque terminé !

Suivez le lien ci-dessous pour terminer votre inscription à la plateforme de candidature de Citeo et Citeo Pro.

Pour des raisons de sécurité, ne partagez pas ce lien avec quiconque.

[S'inscrire](#)

CITEO adelphe CITEO PRO

Authentification

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Connexion](#) [MOT DE PASSE OUBLIÉ](#)

Parcours de signature en 2 étapes

Tableau de bord

Mon profil [Editer mon profil](#)

Mme BRACHET Solène

Suivi des candidatures

Type	Lien	Statut
Référencements des grossistes boissons pour la collecte des emballages en verre pour recyclage et/ou pour la collecte des emballages consignés (verre ou fûts)	Candidature	En cours

En changeant les activités définies dans votre profil, vous pourriez également accéder à :

- Référencement des cuisines centrales pour la collecte des bacs GN depuis les cuisines satellites jusqu'au premier point de massification
- Référencement d'autres acteurs du réemploi pour la collecte d'emballages réemployables auprès de restaurateurs, de professionnels de la distribution ou de particuliers
- Appel d'offres pour la mise à disposition de caissons, leurs collecte et la reprise du verre pour recyclage
- Référencement des opérateurs pour la collecte des emballages des restaurateurs
- Référencement des opérateurs pour la collecte des emballages et papiers graphiques des lieux de consommation nomade (gares, bureaux, cinémas, aires d'autoroutes, etc.)
- Appel d'offres pour la massification et/ou le tri des emballages collectés auprès des restaurateurs
- Appel d'offres pour la massification et/ou le tri des emballages et papiers graphiques collectés auprès des lieux de consommation nomade (gares, bureaux, cinémas, aires d'autoroutes, etc.)

Candidature aux référencements des grossistes boissons

Ce formulaire est uniquement destiné au référencement des grossistes boissons pour la collecte des emballages en verre pour recyclage et/ou pour la collecte des emballages consignés (verre ou fûts).

Identité de la personne qui gèrera les mises en relation avec les détenteurs sur la plateforme Quitri

Civilité Nom Prénom

Poste

Adresse email Téléphone (sans espace)

Introduction

Je souhaite être référencé pour :

- La reprise sans frais du verre pour réemploi.
- La reprise sans frais des fûts de bière pour réemploi.
- La reprise sans frais du verre pour recyclage.

– Remplir les informations de votre profil. Ces informations sont obligatoires pour valider votre candidature.

– Cliquer sur « Candidature »

– Compléter les champs relatifs au formulaire de candidature aux référencements des Autres acteurs du réemploi

Contrat unique ou multisites

Détails par points de massification

Un point de massification désigne le premier endroit où les emballages réemployables collectés auprès des points de retour sont regroupés et massifiés. L'endroit où a lieu la première rupture de charge est assimilé à un point de massification et est éligible au référencement ci-joint.

Le référencement d'une entité juridique peut permettre d'enregistrer plusieurs points de massification au sein de cette entité juridique, mais donnera lieu à un seul contrat et la contribution à la prise en charge des coûts de collecte sera versée à l'entité juridique ayant contractualisé.

Dans le cas d'une entité avec plusieurs points de massification, il est également possible de faire un contrat pour chaque point de massification en répétant la démarche de référencement et le remplissage du formulaire.

Veillez lister ci-dessous les points de massification sur lesquels vous souhaitez être référencés.

+ Ajouter un point de massification

Si 1 contrat

- 1 seule déclaration
- 1 destinataire de paiement

Editer un point de massification

Nom du point de massification
Point 1 test

Numéro de SIRET (14 chiffres sans espace)
12345454545454

Adresse du point de massification
23 Rue E Proust Chaumette - 79000 - Niort

Pour ce point de massification, je dispose d'un nombre de camions en propre de :

Catégories	Nombre
Nombre moyen de chauffeurs (en ETP/an)	4
Petits fourgons inférieurs à 10m³	3
Grands fourgons entre 10m³ et 20m³	
Camions avec hayon entre 20m³ et 40m³	4
Camions porteurs supérieurs à 40m³	
Triporteur	6

Parcours de contractualisation



Analyse de la candidature
par les équipes Citeo et
son prestataire.



Envoi du contrat en
signature.



Processus Opérationnel : Accéder à mon Espace Territoire

Bienvenue sur votre Espace Territoires - Créez votre mot de passe

Bonjour [Nom du déclarant],

Nous avons le plaisir de vous informer que vous avez désormais accès à votre Espace Territoires.

Cet espace dédié vous permet d'effectuer vos déclarations pour obtenir vos soutiens Citeo en toute simplicité.

Votre identifiant de connexion est : [Adresse email du déclarant]

Nous vous invitons à définir votre mot de passe en cliquant sur le lien ci-dessous :

[CRÉER MON MOT DE PASSE](#)

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [Email de support]

Bien à vous,

L'équipe Citeo

Ce message vous est envoyé depuis une boîte de messagerie automatique. Merci de ne pas y répondre directement.



Modifier votre mot de passe

Saisissez un nouveau mot de passe ci-dessous pour modifier votre mot de passe.

Nouveau mot de passe*

Saisir à nouveau le nouveau mot de... >

Votre mot de passe doit contenir :

- Au moins 12 caractères
- Au moins 3 des éléments suivants :
 - ✓ Lettres minuscules (a-z)
 - Lettres majuscules (A-Z)
 - Chiffres (0-9)
 - Caractères spéciaux (par exemple !@#%&*)

[Réinitialiser le mot de passe](#)



BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE TERRITOIRES RÉEMPLOI

Ici vous pourrez :

- Effectuer vos déclarations mensuelles
- Télécharger votre contrat
- Télécharger votre RIB



Mon contrat Emballages de la Restauration

Vous pouvez cliquer sur le bouton pour télécharger votre contrat.



Mon contrat Emballages Ménagers

Vous pouvez cliquer sur le bouton pour télécharger votre contrat.



Mon RIB

Processus Opérationnel : la déclaration (1)

Déclaration Mensuelle

The screenshot shows the CITEO web application interface. On the left is a dark blue sidebar with the CITEO logo and navigation links: 'Accueil', 'Mes déclarations', 'Emballages de la Restauration', and 'Emballages Ménagers'. The main content area is titled 'Mes déclarations Réemploi des Emballages Ménagers'. It features a table with two columns: 'Déclaration' and 'Statut'. The table lists declarations for various months from April to October 2024. The 'Statut' column shows 'En cours de saisie' for October and 'A déclarer' for all other months.

Déclaration	Statut
Emballages Ménagers 2024 Octobre	En cours de saisie
Emballages Ménagers 2024 Septembre	A déclarer
Emballages Ménagers 2024 Août	A déclarer
Emballages Ménagers 2024 Juillet	A déclarer
Emballages Ménagers 2024 Juin	A déclarer
Emballages Ménagers 2024 Mai	A déclarer
Emballages Ménagers 2024 Avril	A déclarer

Justificatifs à joindre :
Attestations / Factures / ...

Doivent y figurer les informations suivantes :

- Nb emballages
- Type d'emballage
- Type de collecte (dédiée ou inverse)
- Date
- Lieu de collecte
- Lieu de destination - Point de massification

Des contrôles seront effectués sur demande.

1 Emballage collecté tracé = 1 SEUL et UNIQUE soutien

Processus Opérationnel : la déclaration (2)

Une fois la déclaration validée par Citeo, vous aurez accès :

- Au **montant du soutien**
- Au **bon de commande**, contenant les informations nécessaires à la facturation
- Au **fichier de décompte**, qui récapitule le calcul du soutien financier.
- Au **récapitulatif** de la déclaration

The screenshot displays the Citeo web application interface for the 'Emballages Ménagers 2024 T2' declaration. The interface is in French and includes a navigation menu on the left with options like 'Accueil', 'Mes déclarations', 'Emballages de la Restauration', and 'Emballages Ménagers'. The main content area shows the declaration details, including a status bar at the top right indicating 'La déclaration Réemploi des Emballages Ménagers 2024 T2 est effectuée.' and 'Validée le JJ/MM/AAAA'. The 'Mon soutien Citeo' section provides instructions on how to receive the support and lists the following items:

- Montant du soutien: XXXXX€
- Bon de commande: Bondecoumande.pdf
- Fichier de décompte: Décompte.pdf

The 'Emballages collectés et tracés pour réemploi' section shows the number of units collected (600) and provides a list of justificatifs (Fichier-20240311.xls, Fichier-20240312.xls, Fichier-20240313.xls) for download. Orange arrows from the text on the left point to these specific elements in the interface.

Ordre du Jour

1

La contribution à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables

2

Périmètre d'application

3

Du référencement à la déclaration

4

Calendrier et Conclusions



En conclusion

Plateforme de référencement

<https://reprise-sans-frais-candidatures.citeo.com/#/>

Les spécificités du dispositif de soutien au démarrage :

- *Une rétroactivité sur 2024 (valable pour les soutiens 2024 jusqu'à T1 2025 uniquement)*
- *Des évolutions mineures du barème le cas échéant, notamment en cas de modification du cahier de charges REP Emballages ménagers*

Le calendrier pour bénéficier de la rétroactivité 2024 :

- Finalisation du référencement sur la plateforme dédiée : **Au plus tard le 31/01/2025**
- Signature des contrats : **Au plus tard le 31/03/2025**
- Accès à la plateforme l'Espace Territoire pour les déclarations : **A la signature du contrat**
- Réalisation des déclarations 2024 sur l'Espace Territoire : **Au plus tard le 30/04/2025**

Pour les déclarations 2025 la plateforme de référencement est bien toujours ouverte.

Les équipes Citeo restent à votre disposition pour répondre aux questions à l'adresse support.reemploi@citeo.com

merci

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document.



50 boulevard Haussmann
75009 Paris

01 81 69 06 00
contact@citeo.com